



Un peu d'aide ne ferais pas de mal

Par **Nalex**, le **14/08/2008 à 10:00**

Bonjour à tous !
Voici ma situation,
Je sors depuis quelques mois maintenant avec une jeune fille mauricienne.
Cette jeune fille s'est mariée à l'île Maurice en décembre dernier avec un français et est venue habiter en France avec lui en Janvier. Le mariage a été transcrit en France. Bon il se trouve que c'était un mariage plus ou moins arrangé avec les deux familles et que son mari est vraiment une plaie.
Bref il ne se sont jamais entendus pour diverses raisons, et de plus il ne peut plus assumer financièrement la vie à deux, il l'a donc plus ou moins priée d'aller vivre quelque temps chez son oncle, donc hors du domicile conjugal. Il a signé un papier attestant qu'il ne pouvait plus assumer financièrement son mariage. (il n'y a pas eu d'abus, la question financière porte uniquement sur les besoins élémentaires)
Ma copine vit aujourd'hui chez sa cousine, et son ex mari veut aujourd'hui demander le divorce. Sachant qu'elle cherche activement du travail,
Mes questions sont suivantes :
Etant mariée elle a donc un titre de séjour valable jusqu'en avril 2009.
Si le divorce est prononcé avant cette date, ce titre de séjour lui sera-t-il retiré ?
Quel moyen a-t-elle de rester en France si elle n'est plus mariée ? Si elle trouve un CDI cela peut-il pencher en sa faveur ?
Merci d'avance pour vos réponses, ça nous aiderait un peu à voir le bout du tunnel...